ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU DISTRICT DES ARDENNES DE FOOTBALL
Samedi 30 Novembre 2019 à ATTIGNY

Présidence : Monsieur Bernard GIBARU

Membres du Comité Directeur présents : Messieurs Michel ADIN - Christian BAUDIER - Gérard BELLOT - Denis BERNIER - Francis BONHOMME - Jacky DEGEN - Didier DERULLE - Daniel GEORGES - Jacky GHEZA - Raphaël GOSSET - Martial GUILAIN - Miguel VINCENT - Michel STOUPY - Guy VALLEE ;

Membres du Comité Directeur excusés : Messieurs Ghislain BRIQUET - Patrick CHRETIEN - Claude DEMELIN - Brahim FOUZARI - Madame Maryse MATHY.

Clubs votants non représentés : US AUBRIVOISE - AS BLANCHEFOSSE ET BAY - US CHAUMONT PORCIEN - US FUMAY - AS GIVONNE - AS GRANDPRE - LA GRANDVILLE SP –FC ISSANCOURT ET RUMEL - AS LUMES - AS POURU AUX BOIS - RANCENNES FC - AS RLE RAUCOURT - US REVIN - FC ROUVROY/THIN - JEUNESSE SAPOGNARDE - AV SEMOY - AMS TAGNON - UNICITE - VETERANS LINAY CARIGNAN - VETERANS MOUZON - SC VIVAROIS.

*** Clubs à 3 voix** : **12 clubs**

*** Clubs à 4 voix** : **3 clubs**

*** Club à 5 voix** : **4 clubs**

*** Club à 6 voix : 2 clu²bs**

Conformément aux règlements, la représentation du club aux Assemblées Générales du District est une obligation, les clubs absents seront débités sur leur compte de l'amende prévue à cet effet : 100 Euros (si l'équipe première évolue en District)/ 150 Euros (si l'équipe première évolue en championnat de Ligue)

Nombre de voix et clubs présents :

3 voix : 31 clubs sur 43

4 voix : 11 clubs sur 14

5 voix : 12 clubs sur 16

6 voix : 19 clubs sur 21

7 voix : 15 clubs sur 15

Voix représentées :

3 voix : 93 voix représentées sur 129

4 voix : 44 voix représentées sur 56

5 voix : 60 voix représentées sur 80

6 voix : 114 voix représentées sur 126

7 voix : 105 voix représentées sur 105

Calcul des clubs présents : 88 clubs sur 109 = 80.734%

Calcul des voix représentées : 416 voix sur 496 = 83.871%

Le quorum étant atteint l'Assemblée peut valablement délibérer sur les sujets à l'ordre du jour.

1) Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire et Mot de bienvenue du Président

Le Président Bernard GIBARU intervient et débute l'Assemblée Générale en demandant un moment de recueillement pour les amis du football disparus depuis la dernière AG et une pensée de soutien est adressée à tous les amis qui luttent contre la maladie.

Le Président remercie chaleureusement Monsieur le Maire d'Attigny Monsieur André MELIN et son Conseil Municipal pour la mise à disposition gracieuse de cette belle salle de la commune d'Attigny

Le Président remercie les invités qui ont pu se libérer pour assister aux travaux de l'A.G. du football amateur des Ardennes.

Monsieur le Président de l'AV.S. D'ATTIGNY Pascal DEVILLE, ainsi que de nombreux bénévoles du club ont organisé cette AG qui se veut chaleureuse.

Le Président souhaite à chacun une bonne réunion en remerciant vivement les clubs qui sont présents.

2) Accueil des personnalités

Présents :

MAIRIE D'ATTIGNY : Monsieur André MELIN

PRESIDENT D'ATTIGNY : Monsieur Pascal DEVILLE

GROUPAMA : Monsieur Guy FREROTTE et Fabien HARDHUIN

CREDIT AGRICOLE : Madame Nawal GUERNI et Sophie DUBOIS

CDOS : Monsieur Patrick CROS

SENATEUR DES ARDENNES : Monsieur Marc LAMENIE

3) Homologation du PV de l'AG DU 14/06/2019, paru dans le journal ARDENNES FOOT N° 844 du 28/11/2019.

Le PV est approuvé à l'unanimité, sans observations.

4) Présentation du Bilan et des Comptes de Résultats 2018/2019 par Michel STOUPY Trésorier Général

« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, bonjour,

Conformément à la mission que vous m'avez confiée, j'ai l'honneur de vous présenter le bilan et le compte de résultat du District des Ardennes de Football, de la saison 2018/2019 pour la période du 1er Juillet 2018 au 30 Juin 2019

Le bilan qui traduit le patrimoine de l'association au 30 juin 2019, c'est-à-dire, tout ce qu'elle possède à la date où il est établi

Alors qu'un compte de résultat mesure le résultat de l'année, c'est-à-dire, la différence entre les dépenses et les recettes du District pour la saison sportive 2018/2019

Tous les comptes présentés ont été arrêtes par le comité Directeur réuni le **22 novembre 2019** et ont été contrôlés par notre commissaire aux comptes, Monsieur PIERQUIN du cabinet d'expertise comptable PIERQUIN, celui-ci a donné son accord le **27 novembre 2019**

Vous en avez un tirage papier pour le bilan financier dans le dossier qui vous a été remis lors du pointage avant le début des travaux de l'Assemblée Générale

Le bilan de l'exercice présente un total de 619 330 euros

Parcourons ensemble le résumé de nos résultats financiers, en consultant les Produits et les Charges du compte de résultat, avec plus de détail. Vous pourrez suivre sur écran les projections des données essentielles

1. Présentation du compte de Résultat

Synthèse des produits (classe 7) et charges (classe 6) comptabilisés durant l'exercice du 01 juillet 2018 au 30 juin 2019.

Le résultat comptable affiche **un total produits de 369 146 euros** et **un total charges de 404 554 euros** qui dégage un **résultat d'exploitation négatif de 35 408 euros**, compensé par **un résultat financier de 9 192 euros** et par un **total de résultat exceptionnel positif de 2 643 euros**

Le District des Ardennes est donc **déficitaire de 23 574 euros** pour la saison 2018/2019

Quelques précisions sur les variations des produits et charges du compte de résultat

PRODUITS 396 146€ variation de -76 650€

-Due en partie à la baisse des subventions et des frais de dossiers

-Importante variation de **-84 324€ :** versement des cotisations Liguales par les clubs directement à la Ligue et suppression du reversement par la Ligue d'une quotepart des licences et changements clubs (80 000€ environ)

-En contre partie la LGEF verse au District une subvention globale de 53 010€ (au lieu de 141 552€)

-Augmentation de 19 255€ des contrats d'objectifs (36 255€) proposées par la LFA (enveloppe de 786 269€ pour la LGEF) via la LGEF (effet CDM 2018)

CHARGES 404554€ variation de -46 507€

-Salaires et Traitements ; variation de **-28 809€** départ de Maximilien à la LGEF et arrivée de Benoit CHAPPE

-Charges sociales ; variation de **-16 012€**

-Autres charges ; Augmentation de l'aide aux clubs de +9 857 euros

RESULTAT D'EXPLOITATION

Avec un déficit de **-35 408€** compensé par les produits financiers à hauteur de 9 192€ et un résultat exceptionnel de +2 643€ ; soit un **DEFICIT DE 23 574€** au 30 juin 2019

Baisse des produits financiers à hauteur de 40%, dus en partie à des placements moins rémunérateurs

2. Présentation du bilan comptable

Le bilan qui traduit le patrimoine de l'association au 30/06/2018, c'est-à-dire, tout ce qu'elle possède à la date où il est établi.

Le bilan de l'exercice présente un total de ***619 330 euros,*** il est divisé en deux parties : l'actif et le passif

-***Présentation de l'actif*** : représente tous les biens (matériels et immatériels) possédés par l'association.

-***Présentation du passif*** : représente les fonds ou capitaux de l'association (c'est-à-dire le cumul des résultats des années passées) ainsi que les dettes.

-Ce déficit de 23 574€, ennuyant certes, mais bien maitrisé par rapport au prévisionnel présenté à l'AG d'été en juin 2018, déficitaire de 85 350€

-Déficit dû en grande partie à la baisse de la subvention LGEF (de 141 552€, on passe à 53010€) avec une compensation sur les contrats d'objectifs (augmentation de +19 000€ et on remarque aussi la baisse des frais de dossier de moins 7 000€ (tant mieux pour les clubs)

-Quant à nos charges, stagnation des charges fixes, mais voir pour une diminution des dépenses non prioritaires et surtout ne pas pénaliser les clubs

- Dans les années futures, difficultés dans notre gestion des produits en quasi-totalité variables suivant le nombre de licenciés et de clubs

- Nous devons naturellement et immédiatement travailler avec la Commission Finances sur l'optimisation de nos recettes actuelles en trouvant l'aide de partenaires et une stagnation voire une diminution des dépenses hors priorités, un objectif prioritaire.....

-Maintenir l'attractivité de notre sport sur le territoire de notre District, poursuivre l'accompagnement des Clubs, garantir le nombre et la diversité des formations.

Après l'intervention de notre Commissaire aux Comptes, je vous demanderai de bien vouloir approuver ces comptes sous toutes ses formes et d'imputer **notre déficit de 23 574 euros au report à nouveau du bilan**

Je donne donc la parole à M. Bernard PIERQUIN qui va vous faire lecture du rapport du Commissaire aux Comptes ».

5) Compte rendu du commissaire au compte

Extrait rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

« Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association District des Ardennes de Football relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice

Fondation de l'opinion

Référence d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie ''Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels'' du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R. 823-7, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les informations les importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le conteste de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et de la formation de notre l'opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à

l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.....

Fait à Warcq,

Le 28 novembre 2019

Le Commissaire aux Comptes,

Jean-Bernard PIERQUIN

Pas de questions des clubs présents concernant le bilan financier présenté et le rapport du commissaire aux comptes, je vous demanderais donc de bien vouloir approuver tous ces comptes sous toutes ses formes.

6) Approbation des comptes présentés

Le Trésorier Général soumet au vote de l'Assemblée :

• Le Compte de Résultat

• Le Bilan

• Le rapport du Commissaire aux Comptes

• D'imputer le résultat de **23574 euros** en déduction du report à nouveau du bilan.

Pour..87.. **Contre..1..** **Abstention..0..**

A la majorité de 99%, le Compte de Résultat, l'affectation du résultat de l'exercice, le bilan et le rapport du Commissaire aux Comptes sont adoptés par l'Assemblée

Avant de conclure, je tiens à remercier :

-Notre président Bernard GIBARU pour sa totale confiance dans la réalisation de ma tâche de trésorier.

-Denis BERNIER Trésorier Adjoint qui me soutient dans toutes décisions d'ordre financière ainsi que la commission Finances

-Valérie BOILEAU, notre comptable pour sa disponibilité et sa compétence

-Monsieur Samuel CABART expert-comptable du cabinet Bonduelle & Associés qui a apporté sa contribution à l'élaboration du bilan 2018/2019 que je viens de vous présenter.

-Je n'oublierai pas notre commissaire aux comptes, Monsieur Jean Bernard PIERQUIN en certifiant notre bilan, nous sécurise.

-Enfin, tout le personnel du District pour leur disponibilité et, à vous tous qui m'avez écouté attentivement.

Je vous remercie de votre confiance, je reste à votre entière disposition pour d'autres explications qui pourraient s'avérer nécessaires.

Michel STOUPY

Trésorier Général »

7) Remise dotations Crédit Agricole

Le Labels Jeunes FFF Crédit Agricole 2019-2022 récompense cette saison les clubs suivants :
-Auvillers Signy
-Bazeilles
-Douzy
-Entente Sportive Charleville
-Prix les Mézières
-Rethel
-Villers Semeuse
-Flize (Label Encouragement)

8) Le Futsal d'hiver

Le FUTSAL d'hiver a démarré fin novembre avec nos plus jeunes licenciés et va se poursuivre jusque début février pour l'ensemble des catégories.

Il y a 435 équipes inscrites pour le FOOTBALL

Il y aura pour le Football animation, 82 équipes U7, 102 équipes U9 et 86 équipes U11 soit environ 2 000 jeunes licenciés âgés de 5 à 10 ans qui participeront au FUTSAL des petits.

Vont participer également aux différents championnats FUTSAL : 61 équipes U13 (soit environ 500 joueurs), 32 équipes U14 (soit 250-300 licenciés) 25 équipes U16 (soit environ 200 joueurs de 14-15 ans), 11 équipes U18 (soit environ 100 licenciés de 16-17 ans), 12 équipes Séniors Féminines (soit environ 120 joueuses) et 25 équipes séniors garçons (soit environ 350 joueurs et joueuses adultes).

Un grand merci à l'ensemble des clubs et municipalités qui, en mettant à disposition leurs installations sportives (COSEC, gymnase…), permettent à des milliers de licenciés ardennais (jeunes et adultes, garçons et filles) de pratiquer le FUTSAL pendant la période hivernale.

Calendrier prévisionnel (toutes catégories):

Demi-finales : 25/26 janvier 2020

Finales : 1er/2 février 2020

La Commission futsal se réserve le droit de modifier les dates.

A) SENIORS

*** Championnat U19/SENIORS** (23 *équipes engagées*)

Les rencontres sont prévues les week-ends du 7/8 décembre 2019, du 14/15 décembre 2019, 11/12 janvier 2020, 18/19 janvier 2020.

Demi-finales : 25/26 janvier 2020

Finales : 1er/2 février 2020

*** Championnat Séniors FEMININES** (10 *équipes engagées*)

Les rencontres sont prévues les week-ends du 8 décembre 2019, du 15 décembre 2019, 5 janvier 2020, 12 janvier 2020.

B) JEUNES

*** Championnats U18** (10 *équipes engagées*)

Les rencontres sont prévues les week-ends du 7/8 décembre 2019, du 15 décembre 2019, 4 janvier 2020, 11/12 janvier 2020.

*** Championnats U16** (25 *équipes engagées*)

Les rencontres sont prévues les week-ends du 7/8 décembre 2019, du 14/15 décembre 2019, 4 janvier 2020, 11/12 janvier 2020 et 18/19 janvier 2020.

Championnats FUTSAL U14 (31 *équipes engagées*)

Les rencontres sont prévues les week-ends du 7/8 décembre 2019, du 14/15 décembre 2019, 4/5 janvier 2020 11/12 janvier 2020, 18/19 janvier 2020.

*** Championnats FUTSAL U13** (61 *équipes engagées*)

Les rencontres sont prévues les week-ends du 7/8 décembre 2019, du 14/15 décembre 2019, 4/5 janvier 2020 11/12 janvier 2020, 18/19 janvier 2020.

C) FOOT D'ANIMATION

*** Critériums FUTSAL U11** (86 *équipes engagées*)

*** Plateaux FUTSAL U9** (102 *équipes engagées*)

*** Plateaux FUTSAL U7** (82 *équipes engagées*)

Nous tenions à remercier les communes et intercommunalités qui mettent à disposition leurs installations pour que le Futsal puisse se pratiquer et se développer sur le territoire ardennais.

Le District dispose actuellement d'une trentaine de salles pour organiser ses compétitions et permettre à ses licenciés de jouer au football durant la trêve hivernale.

Afin de maximiser l'occupation de ces salles, les calendriers ont été faits pour que chaque catégorie ait son créneau horaire sur chaque weekend.

Le District en a profité pour que toutes ses compétitions FUTSAL se déroulent les weekends, et c'est pour cela que les SENIORS ne joueront plus le soir durant la semaine, mais bien le samedi et/ou le dimanche après-midi.

9) Résultats sportifs Saison 2019-2020

- SENIORS Féminines GROUPAMA

HONNEUR : CA VILLERS SEMEUSE 2

PROMOTION : BOURG ROCROI AS 1

- SENIORS M

District 1: BLAGNY CARIGNAN FC 1

District 2 Gr. A: MONTHERME CA 1

District 2 Gr. B: SAULCES MONCLIN ES 1

District 3 Gr. A: BOURG ROCROI AS 2

District 3 Gr. B: VILLE SUR LUMES AS 1

District 3 Gr. C: MOUZON AS 2

District 3 Gr. D: TAGNON AS 1

District 3 Gr. E: LE CHESNE USA 2

District 4 Gr. A: REVIN US 3

District 4 Gr. B: BALAN US 2

District 4 Gr. C: CHEMMINOT CHARLEVILLE AS 2

District 4 Gr. D: VOUZIERS ES 2

District 4 Gr. E: ENTENTE SPORTIVE CH 3

- VETERANS

HONNEUR : ENTENTE MUNICIPALE CHARLEVILLE MEZIERES 1

PROMOTION : RETHEL SPORTIF 1

Ces équipes seront récompensées en fin d'assemblée.

10) Les récompenses

Remise des coupes aux vainqueurs des championnats SENIORS, SENIORS FEMININES et VETERANS.

11) LA PAROLE AUX INVITES

L'ordre du jour étant épuisé, le Président invite les personnes présentes à prendre le verre de l'amitié, souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et lève la séance à 12H00.

Le Président Bernard GIBARU Le Secrétaire Général Raphaël GOSSET